

Concerne : Demande de crédit de réalisation pour l'aménagement des arrêts dans la zone du tram TCOB – du terminus temporaire jusqu'à Vailly (N° ES 19-2019-68) du 01.10.2019

Mesdames et Messieurs,

Réunis en séances ordinaires les 10 octobre et 20 novembre 2019, les membres de la commission « Economie et Sécurité » ont pris connaissance de la demande de crédit de réalisation pour l'aménagement des arrêts de la zone du tram TCOB sur Bernex, d'un montant de CHF 1'960'000 et de ses variantes ES 19-2019-68A de CHF 1'350'000 et ES 19-2019-68B de CHF 1'020.000.

Cette demande fait suite au crédit d'étude ES 12-2018-48 de CHF 105'000 voté en février dernier, qui portait sur un coût de travaux estimés à CHF 1'162'500.

La demande de crédit porte sur la construction de 5 aménagements d'arrêts de tram équipés d'abris avec panneaux photovoltaïques ou avec panneaux dits « sandwich », de longueurs de 145 mètres linéaires (ml) (29 ml l'abri) ou de 100ml (20ml l'abri), de mobilier urbain, de poubelles sélectives et de parkings à vélos couverts et non couverts, installés à proximité.

Lors d'une première séance les commissaires ont pris connaissance des données techniques liées aux installations prévues, au photovoltaïque et à l'auto consommation attendue.

Diverses questions ont été posées concernant :

- les aménagements > soit 485 m² de surface de panneaux solaires
- le coût en assurance de la structure des abris en cas de vandalisme > CHF 714 par année, sans mention de la franchise et du nb de sinistres compris
- le potentiel d'économies par la production d'électricité (auto-consommation) > CHF 472'000 sur 30 ans, soit CHF 12'391 p/an pour les 10 premières années et CHF 17'435 p/an de la 11^{ème} à la 30^{ème} année
- les subventions fédérales > CHF 35'000 pour un complément, les infrastructures scolaires qui seront raccordées aux arrêts ayant déjà bénéficiés des subventions fédérales
- la durée de vie des panneaux > les garanties actuelles oscillent entre 20 et 25 ans

- la longueur des abris > 29 mètres linéaires sont nécessaires pour une rentabilité adéquate des panneaux photovoltaïques. Avec les panneaux sandwich, les abris peuvent être ramenés à 20 mètres linéaires
- le mobilier > bancs en bois, avec dossier et accoudoirs, pour un meilleur confort des usagers.

Au vu du coût particulièrement élevé de la demande de crédit, question est posée de savoir si d'autres pistes d'aménagements ont été étudiées. Par ailleurs les commissaires prennent acte que les délais sont très courts et que la demande de crédit devra impérativement être votée en décembre, pour que les travaux coïncident avec l'avancement du chantier de tram. Il est pris note que seule une entreprise a présenté un dossier suite à l'appel d'offre.

Lors de la deuxième séance, diverses variantes ont été proposées passant de CHF 1'960'000 pour la plus chère – panneaux photovoltaïques (ES 19-2019-68) à environ CHF 485'000 la moins chère (abris bus identiques à ceux actuellement installés aux arrêts de Bernex).

Deux demandes de crédit supplémentaires sont présentées aux commissaires, les autres variantes analysées n'ayant pas été retenues par le Conseil Administratif.

Il s'agit de la demande ES 19-2019-68A pour des abris sans panneaux solaires mais d'une longueur de 29ml de CHF 1'350'000 et de la demande ES 19-2019-68B pour les mêmes abris, mais d'une longueur raccourcie à 20ml par abri.

Discussion s'ensuit sur les coûts et les choix des différentes variantes

Concernant le subventionnement par les SIG, ces derniers ont été questionnés sur le projet. Au vu de l'innovation présentée par les abris photovoltaïques – il s'agit d'une installation unique en Suisse – le Fond d'innovation des SIG pourrait entrer en matière. Dès le projet accepté par le Conseil Municipal, il pourrait être déposé et un Jury évaluera s'il peut ou non bénéficier de subventions. Sur l'ensemble des trois subventions possibles (Confédération, Etat et SIG), une estimation de l'ordre de CHF 100'000 de recette est avancée.

Certains commissaires se disent prêts à aller dans le sens d'une innovation, malgré les coûts importants, arguant qu'il est nécessaire de se préoccuper de l'avenir énergétique et ainsi de proposer des abris de qualité aux usagers. D'autres trouvent l'investissement trop cher pour ce qui en est retiré et préféreraient voir l'investissement supplémentaire alloué à du photovoltaïque plus rentable sur les bâtiments publics.

Une commissaire demande pourquoi on doit se retrouver à prendre une décision dans l'urgence alors qu'il était connu bien avant le début du chantier que le tram allait arriver à Vailly. Elle demande si des discussions préalables n'auraient pas pu avoir lieu, notamment avec les SIG pour les subventions liées à l'innovation du projet, voire avec d'autres communes -notamment PLO- pour un partage du projet et potentiellement une réduction des coûts.

Il est répondu que ce dossier ne pouvait être traité qu'à partir du démarrage du chantier par le Canton et que les processus de subventions pour le photovoltaïque sont en constants changements ces dernières années et rendent de fait difficile d'avancer le bon montant de subventionnement possible.

Les commissaires passent finalement au vote sur deux variantes :

La variante ES 19-2019-68B de CHF 1'020'000 est refusée par 4 contre et 3 pour

La variante ES 19-2019-68 de CHF 1'960'000 est acceptée par 4 pour et 3 contre

Dès lors, la commission « Economie et Sécurité » vous recommande,

Par 4 voix pour, 3 voix contre (7 membres présents)

D'accepter la demande de crédit N° ES 19-2019-68 pour la réalisation de l'aménagement des arrêts dans la zone du tram TCOB – du terminus temporaire jusqu'à Vailly
d'un montant total de **TTC CHF 1'960'000.00**

Bernex, le 25 novembre 2019

La rapportrice
Ariane Chassot